

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 5

Rubrik: Institutions auxiliaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INSTITUTIONS AUXILIAIRES

L'ALLIANCE SUISSE DES SAMARITAINS A CELEBRE LE 75^e ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

L'Alliance suisse des Samaritains, la principale et la plus ancienne institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse, a commémoré le 75^e anniversaire de sa fondation le 1^{er} juillet 1963.

Fondée le 1^{er} juillet 1888, l'Alliance suisse des Samaritains totalise actuellement plus de 50 000 membres actifs. Ces derniers, dûment formés en matière de secourisme dépendent de 1211 sections locales et assurent l'entretien de plus de 4000 postes samaritains permanents. Cet anniversaire a été commémoré de manière particulière lors de la 75^e assemblée des délégués de l'Alliance suisse des Samaritains qui a tenu ses assises à Berne les 8 et 9 juin dernier, sous la présidence de M. C. Hersperger, vice-président de l'organisation et en présence d'une très nombreuse assistance.

Au cours de la manifestation, le professeur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, souligna les relations étroites qui unissent les deux organisations. Cette collaboration est des plus heureuses et des plus efficaces. Elle ne se manifeste pas uniquement à l'occasion de la Collecte de mai que la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains ont désormais coutume d'organiser en commun.

La Croix-Rouge suisse accorde chaque année à l'Alliance suisse des Samaritains une subvention générale de fr. 5000.—, ainsi qu'une contribution de fr. 6000.— aux frais découlant de la formation de moniteurs et un montant (qui en 1962 s'est élevé à près de fr. 4000.—) pour la couverture des frais occasionnés par le recrutement de personnel pour le Service Croix-Rouge. La Croix-Rouge suisse facilite en outre la mise sur pied des cours organisés par les sections de l'Alliance suisse des Samaritains par l'octroi de subventions et en mettant gratuitement à leur disposition, à titre de prêt, le matériel d'instruction nécessaire, tel que squelettes, planches anatomiques, matériel de pansement, literie, mannequins pour l'exercice de la respiration artificielle.

Depuis des années, l'Alliance suisse des Samaritains collabore également étroitement avec le service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse; Samaritains et Samaritaines s'efforcent de recruter de nouveaux donneurs de sang et collaborent à l'organisation des prises de sang collectives. De même, les sections de Samaritains participent au travail des sections Croix-Rouge lors de collectes en nature extraordinaires ou de la mise sur pied de l'aide en cas de catastrophes.

Ainsi se manifeste, d'année en année plus fructueuse, l'activité bienfaisante déployée sous le même emblème depuis 75 ans par la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains.

L'Alliance suisse des samaritains de sa fondation à nos jours

Le premier cours de samaritains eut lieu à Berne au cours de l'hiver 1884. Il fut organisé et dirigé par le sergent-major sanitaire Ernest Möckli qui, quelques années auparavant à Berne avait fondé la première société sanitaire et qui participa également à la création de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge. Ce cours fut donné sous la direction médicale de Robert Vogt, médecin à Berne. Le Colonel Dr Ziegler, médecin en chef de l'armée, fit en personne passer l'examen aux élèves, à la clôture du cours.

La première section de Samaritains fut fondée à Berne, au printemps 1885, à la suite du cours qui venait d'être donné dans cette ville. Cet exemple fut suivi d'abord à Berne même, où d'autres cours se donnèrent, puis peu de temps après, par d'autres villes suisses.

Tout d'abord, seuls les hommes étaient admis à ces cours. En 1887, le premier cours de samaritains pour dames fut donné à Berne, à la suite duquel la première section de Samaritaines se fonda dans cette ville.

Ernest Möckli prit l'initiative d'associer les sections de Samaritains et d'adhérer à la Croix-Rouge suisse. La section de Berne fut chargée d'élaborer un projet de statuts pour une association de sections de Samaritains, de le soumettre aux sections et de convoquer sans tarder une assemblée des délégués. Celle-ci eut lieu à Zurich, le 19 juin 1887. Le projet de statuts fut adopté. L'Association des sections de Samaritains ainsi fondée était une union libre, en réalité sans administration centrale. Berne fut désignée comme section dirigeante.

On se rendit bientôt compte que l'organisation ainsi créée était trop élastique pour rendre possible un plein épanouissement. La section de Berne élabora un nouveau projet de statuts. L'assemblée des délégués, réunie le 1^{er} juillet 1888 à Aarau, l'adopta et décida la fondation de l'Alliance suisse des Samaritains. Le président du jour, Ernest Möckli, proposa une union avec la Croix-Rouge; sa suggestion fut acceptée.

La section dirigeante de Berne fut nommée *Vorort* de la nouvelle Alliance pour une période de trois ans. Le *Vorort* passa ensuite à Zurich, puis de nouveau à Berne, enfin à Baden. Olten fut choisi comme *Vorort* en 1912. Depuis cette date, le siège de l'Alliance suisse des Samaritains est resté à Olten, où un *secrétariat permanent* fut créé en 1921. Grâce à l'aide financière de la Confédération et du canton de Soleure, l'Alliance suisse des Samaritains put envisager la construction de son propre immeuble. Les bureaux du secrétariat général y furent installés le 21 mars 1938.